

Direction de la Culture et des Sports
Pôle Conservatoire
Tél : 02 38 79 58 52 / 02 38 79 58 56
Mail : conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

RÉINSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

*Du lundi 12 juin au vendredi 21 juillet 2023
Et du 21 août au 08 septembre 2023
Prise de rendez-vous conseillée*

Chers élèves, Chers parents,

Afin de faciliter l'organisation de la prochaine rentrée, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces délais, seuls les réinscrits seront assurés d'avoir une place dans les cours souhaités.

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Né(e) le : ----/----/-----

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ Niveau scolaire _____ Établissement _____

Tél. Domicile : Mobile Mère : Mobile Père :

Adresse mail :

NOM et Prénom de la Mère :

NOM et Prénom du Père :

ATELIER ARTISTIQUE

Initiation artistique musique et danse 1 (GSM)

Initiation artistique musique et danse 2 (CP)

MUSIQUE

Cycle I (CE1)

Cycle II

Cycle III

INSTRUMENT NIVEAU

Adolescent

Adulte

Pratique collective uniquement

DANSE

Initiation danse contemporaine 3 (CE1)

Cycle I, 1^{ère} année (CE2) danse classique et contemporaine. **Les deux disciplines sont obligatoires.**

Cycle I, 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} année, danse classique et/ou danse contemporaine (rayer si mention inutile)

Cycle II danse classique et/ou contemporaine (rayer si mention inutile)

Cycle III danse classique et/ou contemporaine (rayer si mention inutile)

Adulte et adolescent (5 ans de danse)

LOCATION D'INSTRUMENT

Je souhaiterais bénéficier d'une location d'instrument (valable la 1^{ère} année).

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

**Du 12 juin au 7 juillet : Lundi- mercredi -vendredi de 13h00 à 20h00
Mardi - jeudi 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

Du 10 au 21 juillet et du 21 août 08 au septembre : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

REPRISE DES COURS SEMAINE DU 11 SEPTEMBRE 2023

REPRISE DES ENSEMBLES ET DES ORCHESTRES SEMAINE DU 18 SEPTEMBRE 2023

LA LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR :

- Quittance de loyer, EDF de moins de 3 mois, pour les Stéoruellans. A défaut de ce document, le tarif non résident sera appliqué;
- Une attestation d'assurance extra scolaire pour les enfants et responsabilité civile pour les adultes ;
- Un certificat médical attestant l'aptitude à exercer une activité de danse datant de moins de trois mois.

RÈGLEMENT :

3 possibilités – (cocher la solution choisie)

- La totalité
- Par moitié (50 % le solde au début de 2^{ème} semestre)
- Par tiers (1^{er} tiers les autres tiers au début du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

(En Espèces, par Chèque Bancaire à l'ordre du Trésor Public, Pass' Loisirs ou Chèques-Vacances)

LA COTISATION EST UN FORFAIT ANNUEL, DUE ET NON REMBOURSABLE

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme – Mr – ou le tuteur..... Autorise/ ou n'autorise pas le service communication de la Ville de Saint Jean de la Ruelle à utiliser des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités pédagogiques (Rayer les mentions inutiles).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal et m'engage à m'y conformer. Consultable sur le site de la Ville (www.ville-saintjeandelaruelle.fr) et sur demande au secrétariat du Conservatoire.

Fait le : _____ Signature : _____